



S'opposer à un itératif commandement avant saisie-vente

Par christine

Bonjour,

Mon mari vient de recevoir un Itératif commandement avant Saisie-Vente de la part de son ex-femme. Cette dernière demande le règlement des pensions alimentaires pour un de ses enfants pendant une période donnée. Nous sommes repassé devant le tribunal des affaire familiales, et nous avons eu gain de cause sur beaucoup de points sauf celui de cette fameuse pension alimentaire (elle n'a pas été supprimée). Mais nous avons tout de même versée des sommes sur le compte en banque de la maman pendant cette période, qui couvre largement la somme demandée.

Nous avons fait un courrier au huissier, sous son conseil, pour exprimer le fait que nous demandons que Mme annule sa demande. Mais nous venons de recevoir un mail du huissier qui dit qu'elle refuse de tout arrêter. Que peut-on faire ? Et comment prouver qu'elle n'est pas en droit de demander cette somme ? le courrier date du 27 février 2017.

Merci de vos réponses